

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

22/09/2015

Dossier complet le :

06/10/2015

N° d'enregistrement :

F-082-15-C-0054

1. Intitulé du projet

Suppression du passage à niveau n° 74 sur la commune de Saint-Sixt 74

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF RESEAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FRANCOIS PATRICK

RCS / SIRET

B 4 1 2 2 8 0 7 3 7

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet :

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d : Toutes routes d'un longueur < 3 Km	Route d'une longueur de 500 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Route empierrée située en limite d'emprise ferroviaire et en bordure de champs, cette route sera utilisée par les engins agricoles.

4.2 Objectifs du projet :

Au titre du plan national de suppression des passages à niveau à croix de Saint André (plan Bussereau) ce passage à niveau (PN) n° 74 situé sur la commune de St Sixt 74800 sera supprimé.

Desservant uniquement des parcelles agricoles, ses fonctionnalités seront rétablies à travers un itinéraire de rabattement depuis le PN 72

4.3 Décrivez sommairement le projet :

4.3.1 dans sa phase de réalisation :

La création de cette route empierrée nécessite la réalisation sur place d'un ouvrage hydraulique pour franchissement d'un ruisseau et l'apport de matériaux pour la réalisation de la structure de chaussée.

L'accès chantier se fera depuis le PN 72

4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

Cette route empierrée est destinée à recevoir la circulation de 2 tracteurs agricoles par jour environ.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau par rapport à l'ouvrage sur le ruisseau de la Biolle

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la route : 500 mètres Largeur : 3 mètres Surface 1500 m2 Ouvrage hydraulique 2.5 m de hauteur*2 mètres de largeur	

4.6 Localisation du projet :

Adresse et commune(s)
d'implantation:

chemin des quarts
Saint Sixt 74800

Coordonnées géographiques¹

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6°18'59,932" Lat.46°3'16,294"

Point d'arrivée : Long. 6°19'19,789" Lat.46°3'11,297"

Communes traversées :

Saint-Sixt 74800

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols :

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bordure de champs, circulation existante des tracteurs agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapproché du captage de Saint Sixt s'arrête au niveau du passage à niveau 72
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de carrières, le volume est de 500 m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact concernera essentiellement la mise en place de l'ouvrage hydraulique
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces agricoles correspondant à 1000 m2
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crue torrentielle de la Biolle
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le bruit de la voie ferrée
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprunt de cette route va modifier le parcours des tracteurs agricoles et allonger le parcours de 800 mètres

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact essentiel du projet se limite au nouveau franchissement du cours d'eau. Cet impact sera pris en compte à travers la procédure loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle de 1/16 000 et 1/ 64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



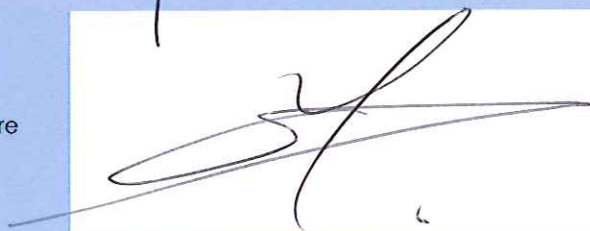
Fait à

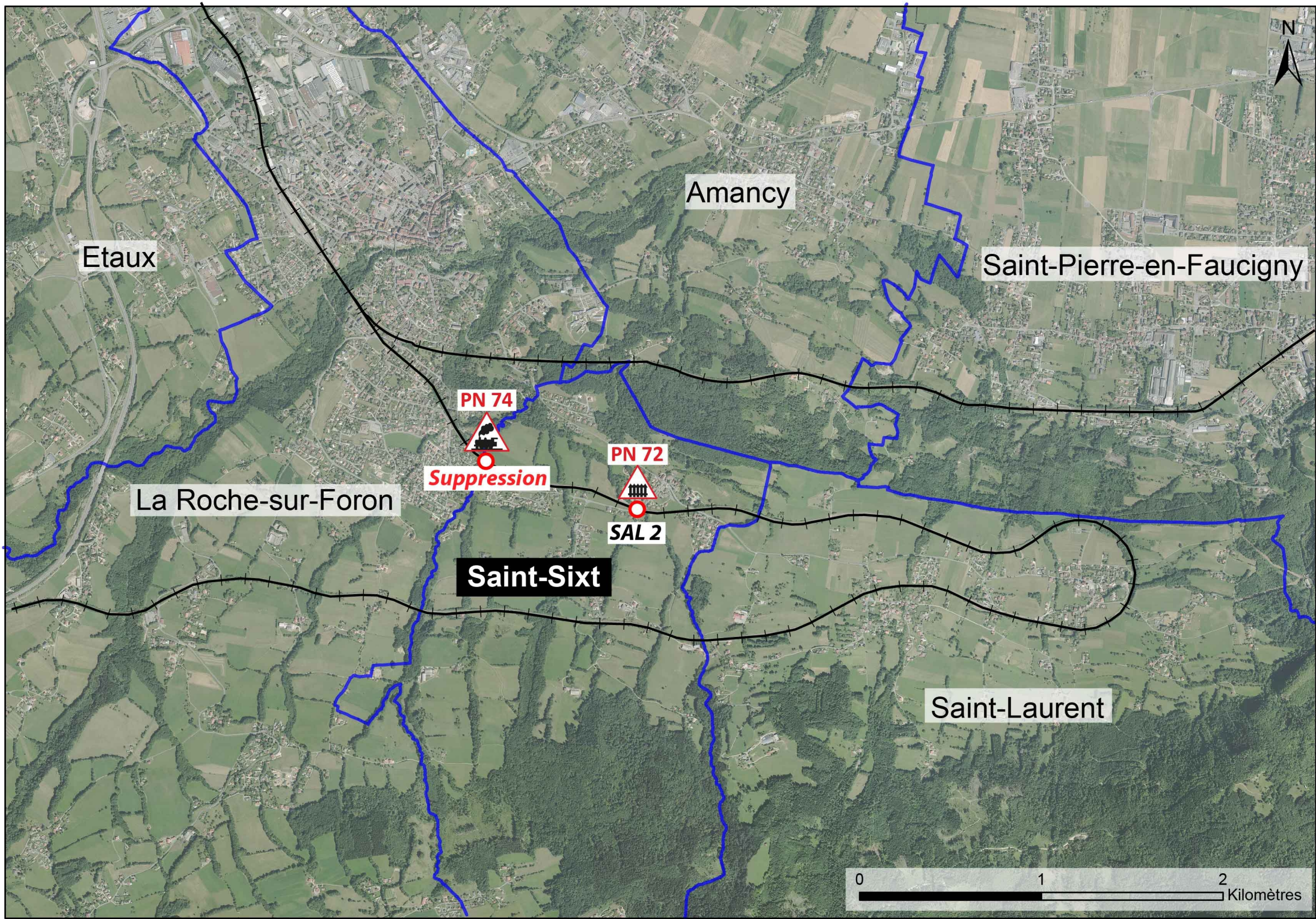
Lifey

le

22/09/2015

Signature





Etaux

Amancy

Saint-Pierre-en-Faucigny

PN 74

Suppression

PN 72

SAL 2

La Roche-sur-Foron

Saint-Sixt

Saint-Laurent

0 1 2 Kilomètres

La Roche-sur-Foron

Amancy

Saint-Sixt



PN 74

CHEMIN RURAL-DIT DE BROYS

ROUTE DE VERS LA CHAPELLE

D27

Ruisseau de La Biolle

Lotissement

Longeur environ 500 mètres

Création d'un ouvrage hydraulique




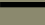


Photo 2

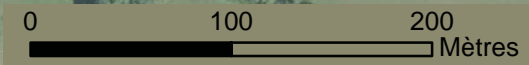
Photo 1

ROUTE DU VILLAGE

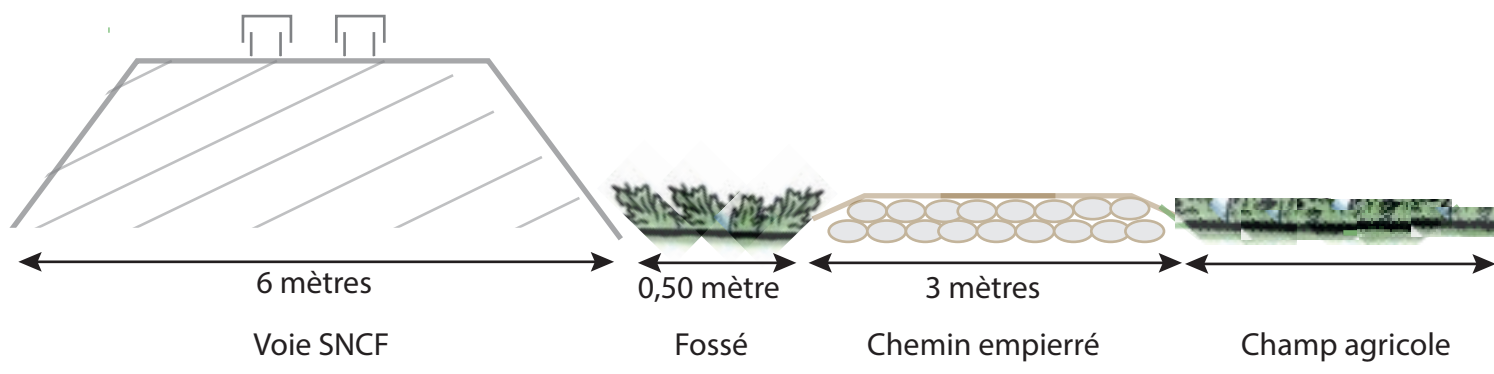
CHEMIN DES QUARTS

PN 72

-  Création chemin
-  Chemin existant
-  Route départementale
-  Voie SNCF
-  Passage à niveau SAL2
-  Passage à niveau à croix de St André



Coupe de l'aménagement



Ouvrage Hydraulique



Photo 1



Photo 2

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

Paris, le 24 septembre 2015

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/15/898
Vos réf. :
Affaire suivie par : François VAUGLIN
Tél. 01 40 81 61 93
Courriel : autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

Le président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur Patrick FRANCOIS
Chargé de projet
SNCF Réseau

Objet : dossier pour examen cas par cas de l'autorité environnementale : Suppression du PN n° 74 à Saint-Six (74)

Par courrier électronique adressé le 22 septembre 2015 à l'Autorité environnementale, vous nous avez transmis le dossier cité en objet pour examen et décision au cas par cas.

Votre dossier ne peut être considéré comme complet. Il manque en effet une photographie du PN 74 qui sera supprimé, ainsi que (le cas échéant) la description du dispositif qui sera mis en œuvre pour empêcher les franchissements à cet endroit.

Par ailleurs, il serait utile pour la bonne instruction de votre demande de disposer d'une analyse de l'existence ou non de relations écologiques entre le site de votre projet et la ZNIEFF de type I n°820031716 située à proximité, afin d'apprécier si le projet est ou non, en phase chantier ou exploitation, susceptible d'impacts sur cette zone et particulièrement sur ses espèces et habitats déterminants.

La date de réception des pièces manquantes sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'Ae.

Je vous prie donc de faire le nécessaire pour que ces éléments manquants puissent m'être adressés rapidement

Pour le président de l'Autorité environnementale,
le rapporteur



François VAUGLIN

Monsieur le Président de l'autorité environnementale
A l'attention de Monsieur Francois VAUGLAIN

Vos ref : AE/15/898

Affaire suivie par : Patrick FRANCOIS

Tel : 04.72.84.05.77

Objet : dossier au cas par cas suppression du PN 74 à Saint SIXT (74)

Lyon le 06/10/2015

En réponse à votre courrier en date du 24 septembre 2015 vous trouverez annexés à ce courrier les éléments de réponses demandés.

Annexe 1 :

- deux photographies du PN 74, une vue côté champ et une vue côté village,
- un exemple de clôture rigide.

Ce type de clôture rigide sera implanté sur un linéaire de 40 mètres (de chaque côté du PN) à la place des clôtures existantes et sur l'actuelle traversée du PN, ce qui permettra d'empêcher les franchissements à cet endroit.

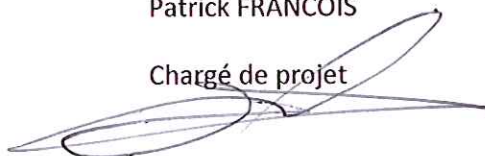
Annexe 2 :

Une analyse écologique de l'environnement du projet et la cartographie du secteur.

Vous souhaitant bonne réception

Patrick FRANCOIS

Chargé de projet





PN 74 vue côté champ



PN 74 vue côté village



Type de clôture rigide pour fermeture de la traversée du PN

Annexe 2

La commune de Saint-Sixte jouxte dans sa partie nord-est la ZNIEF du Bois des Fournets (n° 820031716). Le projet de rétablissement de voirie se situe à plus de 400 m, en dehors du périmètre.

Il s'agit d'une ZNIEFF de type I, espace généralement de superficie réduite mais caractérisé par un grand intérêt biologique ou écologique.

La fiche ZNIEFF associée (ASTERS (LOPEZ-PINOT D.) 2012.- 820031716, Bois des Fournets. - INPN, SPNMNHN Paris, 7P) décrit cet intérêt : bois présentant un micro -relief à la faveur duquel s'est développé plusieurs zones marécageuses dont au moins deux d'entre-elles sont constituées de bas-marais alcalins (habitat déterminant de la ZNIEFF). Plusieurs espèces végétales protégées y sont associées : Liparis de Loesel, Rossolis à feuilles longues, Spiranthe d'été...

L'intérêt écologique de la ZNIEFF est donc lié à la présence d'écoulements de pentes fortement carbonatés à travers un substrat morainique.

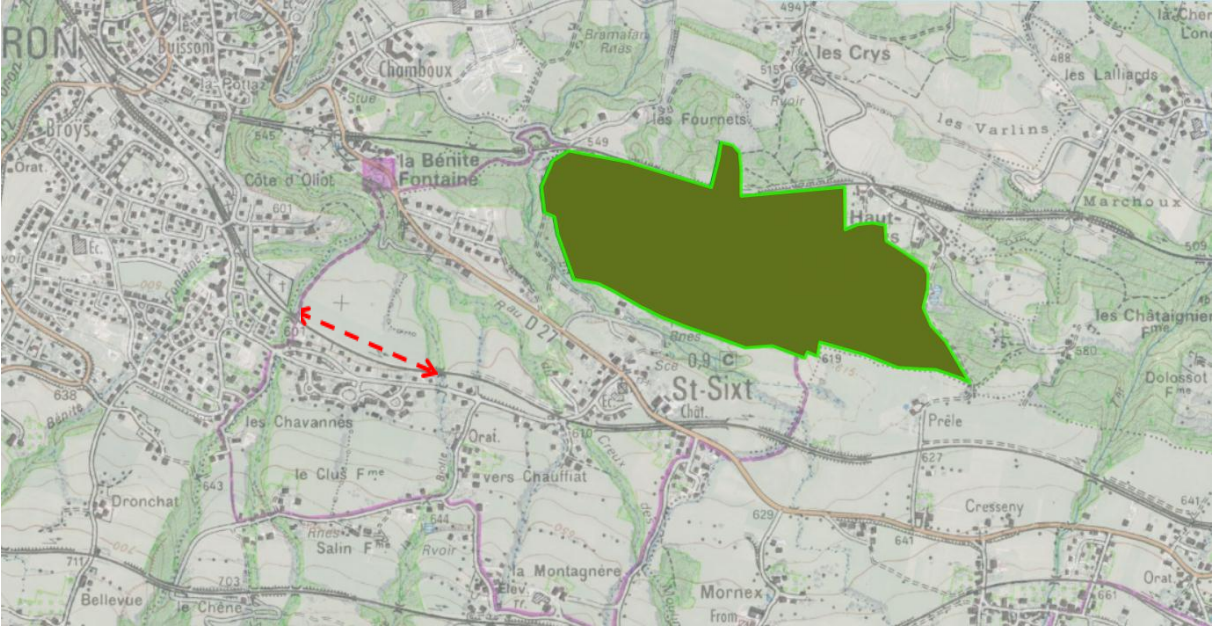
La zone du projet se situe dans le bassin versant du ruisseau du Creux des Moulins avec ses affluents rive gauche que sont les ruisseaux de la Biolle et de la Bénite Fontaine. La ZNIEFF se situe dans le bassin versant du ruisseau des Fournets. Le Creux des moulins rejoint le Foron au niveau de La Roche-sur-Foron ; le ruisseau des Fournets rejoint le Foron sur Amancy, 1,3 km à l'aval.

D'un point de vue habitats naturels, le site du projet ne présente pas de tourbières.

Il n'existe donc pas de relations écologiques entre le site du projet et la ZNIEFF du Bois des Fournets

La cartographie est en page suivante

Cartographie



Projet de voirie 